

Écoles. Les classes de petite maternelle fermées jusqu'en septembre

L'année 2019-2020 aura donc connu deux rentrées scolaires... mardi 12 mai dernier, c'est toutefois dans des conditions très particulières que le maire de Darnétal Christian Lecerf a fait le tour des écoles de la ville, afin de constater que tout se déroulait bien...

Après le confinement dû à la crise sanitaire liée au Covid-19, c'est en effet un lourd protocole sanitaire qui a dû être observé pour permettre le retour des enfants en classe. Un retour très progressif puisque seules les grandes sections de maternelle, les CP et les CM2 étaient accueillis.

Une répétition avant la rentrée de septembre

« **Les choses se sont bien passées. Avec environ huit enfants par classe, l'idée était de se préparer à la grande rentrée qui aura lieu en septembre prochain, pour anticiper des dysfonctionnements qui pourraient apparaître afin de les corriger au plus vite** », souligne le maire, qui explique que la Ville s'est mobilisée avec une priorité : la sécurité sanitaire des enfants et du personnel qui les encadre.

Si le déconfinement se poursuit sans nouvelles directives, les élèves de moyenne section de CE1 et CE2 et CM1 reprendront les cours le 25 mai. Mais les plus jeunes, ceux de toute petite section et petite section maternelle eux, ne reprendront pas avant septembre, en raison des prescriptions du protocole sanitaire, difficiles à appliquer pour cette tranche d'âge.

Quelques changements...

C'est d'ailleurs aussi pour ces raisons sanitaires que le fonctionnement de l'école a subi d'importantes modifications par rapport à l'habitude. Les changements se déclinent ainsi :

. **Garderie périscolaire** : elle est réservée uniquement aux enfants du personnel prioritaire. Elle se fera sur chaque école : l'inscription est obligatoire auprès du service jeunesse (service-jeunesse@mairie-darnetal.fr).

. **Restauration scolaire** : elle sera assurée dans les réfectoires et réservée aux enfants

dont les deux parents travaillent. Il faudra fournir une attestation employeur. L'inscription est également obligatoire sur le mail du service jeunesse, le plus rapidement possible.

. **Accompagnement scolaire, accueil de loisirs du mercredi** : ils ne seront pas assurés sauf pour les enfants du personnel prioritaire.

. Enfin, sur le temps scolaire, la Ville ne pourra pas assurer la prise en charge des demi-groupes d'élèves des enseignants.

I.V



Mardi 12 mai, les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2 ont repris le chemin de l'école, selon des modalités sanitaires très strictes (Photo ©DR).